



## FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENT DES ATELIERS LES ENFANTS BUISSONNIERS

Chers parents, Bienvenue aux Ateliers Les Enfants Buissonniers ! Ce document vous informe du fonctionnement et du règlement de notre association.

### Généralités

**L'association Les Enfants Buissonniers est une association loi 1901 qui propose différents ateliers en pleine nature pour les enfants toute l'année et par tous les temps (sauf intempéries et vent violent).**

#### Conditions d'admission

- ★ **Les ateliers buissonniers** accueillent les enfants âgés entre 4 et 10 ans. L'atelier dure 1h50.
- ★ **Les stages buissonniers** accueillent les enfants âgés entre 6 et 10 ans : L'atelier à la journée dure 7h30. Le stage se déroule sur une période de 1 à 5 jours.
- ★ Les ateliers "**Ecole buissonnière**" accueillent des groupes d'enfants (crèches, écoles maternelles et élémentaires, centres de loisirs...etc). La présence d'accompagnateurs est obligatoire. La durée de l'atelier est à définir selon le projet.
- ★ Tous nos ateliers sont animés par une passeuse de nature (formée en pédagogie par la nature) soutenue selon les besoins par des intervenants extérieurs et/ou par des accompagnateurs (parent, bénévole, stagiaire, animateur).

**Les inscriptions se font** au moyen du formulaire d'inscription ou [sur la billetterie sécurisée](#)

**Pour valider votre inscription, le formulaire d'inscription et le présent document de fonctionnement et de règlement doivent être dûment remplis et signés** par le ou les représentants légaux. Une adhésion par famille à l'association est également demandée (cf. Ateliers et tarifs).

### **Modalités d'inscription**

**L'inscription de votre enfant peut se faire tout au long de l'année, via les différentes formules proposées:** abonnement à l'année, atelier unique ou carnet de 5 ateliers.

**Chaque enfant peut bénéficier de deux ateliers d'essai gratuit.** Un seul atelier d'essai est proposé pour la formule "carnet de 5 ateliers".

**Après le ou les ateliers d'essai, l'inscription est définitive et remboursable sous certaines conditions et exclusivement pour les abonnements à l'année.**

Pour un abonnement sur l'année scolaire et si, pour cause de déménagement, de modification de la vie personnelle ou professionnelle ou pour une raison majeure, l'enfant doit quitter l'atelier avant la fin de sa période d'inscription, alors un remboursement pourra être effectif.

Pour cela le départ sera annoncé au minimum 1 mois à l'avance par écrit, la période consommée étant dûe. Si ce délai n'est pas respecté, le forfait pour le reste de l'année est dû.

### **Autorisation image**

Les enfants peuvent être pris en photo ou filmés à des fins pédagogiques, pour un usage interne, pour une communication destinée aux parents, pour des articles dans la presse ou réseaux sociaux, ou pour des illustrations du site internet.

**Si l'une ou l'autre de ces utilisations ne sont pas acceptées par un ou les deux parents, ces derniers nous le signalent au moyen de la fiche d'inscription.**

## Informations pratiques

**Accès au site:** Le lieu d'accueil se situe au cœur du **bois des Torrières**, 69250 Montanay. Possibilité de vous stationner à quelques mètres du site. Un plan précis du point de rendez-vous pour les ateliers vous est communiqué lors de l'inscription ou sur demande.

### Jour et heures d'ouvertures (Ateliers hors vacances scolaires)

Ateliers	âges	Jour / horaires	fréquences
Ateliers buissonniers	4-10 ans	★ Mercredi ★ 10h à 11h50	Tous les mercredis
Stages buissonniers	6-10 ans	★ Du lundi au vendredi ★ 9h à 16h30	vacances scolaires

Afin de faciliter notre organisation et la gestion du groupe, nous vous demandons d'**inscrire votre enfant à l'atelier au moins une semaine à l'avance** (seulement pour les familles qui ne prennent pas d'abonnement à l'année).

**Les ateliers ont lieu pour un minimum de 3 enfants**, en dessous nous nous réservons le droit d'annuler l'atelier et de le reporter à une date ultérieure.

### Vacances

Tous les ateliers de l'association sont fermés durant les vacances scolaires de Noël et du Nouvel An.

Concernant les autres périodes, des stages et/ou des ateliers sont proposés à destination du public enfant et/ou adolescent. Les propositions de stages peuvent varier de 1 à 5 jours et se dérouler également hors vacances scolaires (stages thématiques).

### Equipement

L'association fournit l'ensemble du matériel pédagogique, qui reste sous la responsabilité de l'association.

Pour que les enfants puissent profiter de l'atelier et des bienfaits de la nature, un **équipement adapté est très important, voire primordial.**

Il doit être **adapté aux conditions météorologiques et confortable. Il est important que les enfants portent une tenue, lors des ateliers, avec laquelle ils vont pouvoir se salir si besoin pour les plaisirs du jeu dans la nature** (cf. la fiche-conseil sur la tenue vestimentaire remise lors de l'inscription).

Les enfants mal équipés pourront être refusés.

#### Conseils pratiques :

- Il fait toujours un peu plus frais dans les bois, les couvrir d'une couche supplémentaire en conséquence.
- Il est plus facile d'enlever une couche de vêtement. C'est le principe de la stratégie de l'oignon.
- Les leggings (vs collants) nous permettent de ne changer que les chaussettes.
- Les habits longs sont une bonne protection contre les tiques et les moustiques.
- Les bottes de pluie sont moins pratiques pour sauter et grimper mais utiles en cas de pluie, ainsi que les pantalons de pluie.
- Les enfants n'ont pas besoin de prendre des jouets pour aller dans les bois ou dans la nature.
- Prendre un sac à dos avec des habits de rechange (chaussettes, culottes, leggings) et des vêtements de pluie.
- Marquer les habits du nom ou prénom de votre enfant peut faciliter sa restitution en cas de perte.

**L'association Les Enfants Buissonniers décline toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte d'objets ou vêtements appartenant à l'enfant.**

#### **Boire, manger**

Nous vous demandons d'apporter dans le sac de votre enfant, une boisson (eau) et une petite collation (si possible pas trop sucré). L'équipe proposera aussi sur place eau et boissons chaudes (tisane, chocolat) si besoin.

## Santé

### Absence, maladie

Les enfants malades (par exemple: maladie contagieuse nécessitant une éviction obligatoire, enfant fiévreux) ne sont pas admis aux ateliers, ceci par mesure de précaution envers les autres enfants et pour leur propre bien-être.

Le parent doit nous avertir des absences, dès que possible et au plus tard la veille par téléphone, mail ou SMS à la responsable de l'atelier. Elles ne sont ni remplacées, ni remboursées. Cependant en cas d'absence prolongée due à la maladie ou à un accident, un arrangement pourra être conclu.

Dans le cas où l'animatrice est malade, elle prévient aussitôt les parents. En cas d'absence de plus d'une semaine, elle engagera une remplaçante ou, à défaut, trouvera un arrangement (remplacement des journées d'absence, remboursement de la séance, etc.).

## Sécurité

**En cas de conditions météorologiques vraiment extrêmes: vent violent, fortes chutes de neige ou froid extrême, l'atelier est annulé.** Les parents sont avertis la veille ou au moins 2h avant le déroulement de l'atelier. Ce dernier sera remplacé dans la mesure du possible.

### Responsabilités, assurance

**Les assurances accidents, vols et responsabilité civile des enfants fréquentant les ateliers sont obligatoires et du ressort des parents.**

Les parents doivent rester joignables à tout moment par les animateurs des ateliers, et notamment pour les alerter en cas de malaise ou d'accident de leur enfant.

### Transport

**Les parents sont responsables du transport de l'enfant depuis le domicile jusqu'au site ou lieu de rendez-vous.** Ils sont tenus d'accompagner leur enfant et de les confier à la personne responsable de l'atelier. **Ils sont tenus d'avertir si une tierce personne vient le chercher.**

**L'association a une assurance RC professionnelle pour la durée de l'atelier uniquement.**

### **Urgences, accident**

**En cas d'accident, les animateurs prendront les mesures d'urgence nécessaires en gardant le lien étroit avec les familles sur toute situation grave concernant leur enfant.**

Nous nous déplaçons toujours avec une pharmacie d'urgence, ainsi que les fiches médicales/personnelles de chaque enfant. C'est un gain de temps précieux pour l'échange d'informations entre le personnel soignant et l'animatrice.

En cas d'urgence nécessitant le transport d'un enfant vers un lieu de soin, les frais de transport sont à la charge des parents ou de l'assurance de l'enfant.

### **Risques maîtrisés**

Nous voulons aussi vous rendre attentifs à la présence d'éventuelles tiques. C'est pour cette raison que nous conseillons toujours de mettre des vêtements à longues manches et les pantalons dans les chaussettes (même par temps chaud).

Les parents sont responsables du contrôle de la peau de leur enfant en rentrant à la maison après l'atelier. Si vous constatez une piqûre de tique, il est possible de la retirer assez facilement et le plus tôt possible avec un tire-tique - vendu en pharmacie sans ordonnance. Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec cette manipulation, nous vous conseillons d'appeler votre pédiatre ou votre médecin traitant. Pour plus de détails: cf. fiche de recommandation sur les tiques remise lors de l'inscription.

Par ces quelques mesures on arrive à bien se protéger contre les morsures de tiques.

## Ateliers & Tarifs

### Adhésion

L'adhésion à l'Association Les Enfants Buissonniers est demandée lors de toute inscription. L'adhésion est à faire directement sur le site helloasso : [Adhérer](#)  
Son montant est de 10€ par famille. Elle sera versée en même temps que le paiement du premier atelier.

L'adhésion est valable pour toute l'année scolaire en cours, et n'est pas remboursable.

### Tarifs pour l'inscription aux ateliers, en vigueur pour l'année 2020-2021

Ateliers	Formules/tarifs
<b>Ateliers buissonniers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>★ Atelier unique - 8€</li><li>★ Carnet 5 ateliers - 35€</li><li>★ Abonnement 1 an - 210€</li></ul>
<b>Stages buissonniers</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>★ Journée complète - 40€</li><li>★ 3 jours - 100€</li><li>★ 5 jours - 165€</li></ul>
<b>Ecole buissonnière</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>Pour les sorties/ateliers</b><ul style="list-style-type: none"><li>★ Par classe et par ½ journée 120€</li><li>★ Par classe et par journée 190€</li></ul></li><li>➤ <b>Accompagnement à l'école du dehors</b><ul style="list-style-type: none"><li>★ Sur devis</li></ul></li></ul>

Pour une inscription avec forfait à l'année, un paiement en plusieurs fois est accepté (2 ou 3 fois). Nous appliquons également une réduction de 10% dès le deuxième enfant.

## **Paiement de l'adhésion et de l'inscription**

Le paiement s'effectue :

- Par chèque à l'ordre de *l'Association Les enfants buissonniers*;
- En espèces;
- Ou en ligne via [la billetterie sécurisée](#).

L'association se réserve le droit de résilier avec effet immédiat ou pour la fin du mois le contrat en cas de non-paiement des ateliers, ou de non-respect grave et répété du présent règlement.

**Je certifie avoir lu les modalités d'inscription et fonctionnement des ateliers de l'association Les Enfants Buissonniers.**

**J'accepte les modalités d'inscription et fonctionnement des ateliers.**

Date :

Signature du ou des représentants légaux :